

Le système du comptage routier actuel au Maroc

Le système du comptage routier a été instauré au Maroc depuis les années soixante-dix. Au fur et à mesure, il s'est développé au fil des années qui suivent, afin de répondre à ce besoin évolutif.

Les résultats du comptage routier vont permettre de déterminer:

- Le trafic moyen journalier annuel (TMJA) qui est égal au trafic total de l'année divisé par le nombre de jour.
- Le trafic de pointe qui correspond au trafic journalier maximum enregistré au cours de l'année.

Deux types de compteurs sont actuellement utilisés pour le recensement la circulation, à savoir :

- Les postes de comptage mono-boucle qui ne peuvent enregistrer que le débit des véhicules, tous sens de circulation confondus.
- Les postes multi-boucles qui peuvent enregistrer : Le débit des véhicules par sens de circulation et par voie, La vitesse des véhicules par sens de circulation et par voie, La longueur des véhicules par sens de circulation et par voie.

Deux types de comptages sont mis en œuvre, à savoir :

- Les comptages permanents effectués par le biais des compteurs multi-boucles implantés dans des postes fixes du réseau autoroutier ou routier, et censés fonctionner de façon automatique 24heures / 24 heures et en continu. En 2017, 145 postes permanents hors autoroutes étaient implantés sur l'ensemble du réseau routier relevant du Ministère de l'Equipeement, du Transport, de la Logistique et de l'eau.
- Les comptages périodiques réalisés à l'aide de compteurs mobiles mono-boucle ou multi-boucles implantés au niveau des postes périodiques, et devront fonctionner en général 8 jours par semestre selon un programme élaboré par chaque DRETL/DPETL .En 2017, 636 postes périodiques étaient implantés sur l'ensemble du réseau routier relevant du Ministère de l'Equipeement, du Transport de la Logistique et de l'Eau.

Il est à signaler que chaque poste périodique de comptage routier est rattaché à un poste permanent qui permet d'apporter les réajustements nécessaires en se basant sur le facteur saisonnier. Aussi, est-il important à souligner que le choix des sites d'implantation des postes permanents et/ou périodiques est dicté par l'importance du trafic circulant au droit du poste abstraction faite de la classification actuelle du réseau routier.

De surcroît, le CNER met annuellement à la disposition des directions régionales et provinciales le recueil des données de trafic qui permet entre autres de synthétiser les résultats des comptages routiers tout en mettant en lumière :

- L'évolution de la circulation ;
- Les classes de Trafic ;
- La variation hebdomadaire et mensuelle du Trafic ;
- La variation horaire du Trafic ;
- L'évolution de la circulation, du réseau routier, du parc automobile et de la consommation de carburant...

Aussi, dans le cadre de la régionalisation du système de comptage routier, les services SPEE de chaque direction régionale s'en chargent de la récolte des données de trafic routier auprès chaque direction provinciale, également virent et traitent les disquettes des compteurs et dispatchent les fichiers au CNER afin de poursuivre le traitement.

Le CNER en collaboration avec la division de l'exploitation de la direction des routes ont lancé un marché de l'acquisition des compteurs permanents avec un transfert automatique des données afin de faciliter la récolte des données de comptage routier.

14 postes de comptage routiers et 3 postes de pesage dynamique ont été acquis avec transfert automatique.

- Le poste de comptage routier avec transfert automatique permet entre autres de synthétiser les données telles que :
 - La date de passage du véhicule (date, heure, minute et seconde) ;
 - La vitesse km/h
 - La voie (sens de circulation)
 - Longueur en m
 - Taux d'occupation

- Classification selon distances inter-essieux et/ou technique de reconnaissance de formes
température de la couche de roulement de la chaussées et celle de l'air ...

➤ Le poste de comptage routier pour classification de véhicules et pour pesage en marche automatique permet aussi d'annoncer les données suivantes :

- Date de pesage du véhicule (date, heure, minute et seconde) ;
- La vitesse (km/h)
- Longueur (en m) ;
- Taux de d'occupation ;
- Classification selon distances inter-essieux et/ ou technique de reconnaissance de formes ;
- Nombre d'essieux ;
- Temps inter-véhiculaire ;
- Distance entre véhicules ...
- Température de la couche de roulement de la chaussée et celle de l'air ;
- Poids total ;
- Poids de chaque essieu...

Dans cette optique, et dans le cadre de l'amélioration du système de comptage routier le CNER pense à externaliser une grande partie du processus de la récolte des données de trafic routier à titre d'exemple on pourra citer : le changement des disquettes, les batteries, l'intervention au niveau de chantier si éventuellement un problème a été détecté, la réparation des boucles électromagnétique ...

Pareillement, le CNER a lancé un marché qui consiste à élaborer une étude du développement des données de trafic routier, en vue d'enrichir le recueil desdites données et pour objet aussi de tirer profit des recommandations pour également améliorer l'application qui permet de traiter les données de trafic après la récolte.